



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
11/09/2024

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 07
Votants : 28

OBJET :

PATRIMOINE

Cession de la commune à l'aménageur NUMAA de la parcelle BO 190 dans le cadre de la requalification de la friche ferroviaire de la gare en un nouveau quartier mixte

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. VILASPASOLA Marti, M. BELTRAN José, Adjoints ; Mme BRISSAUD Mina, M. BERTHELOT Stéphane, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PREHAM Anthony, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe ayant donné procuration à M. COSTE Michel,
M. DUNYACH Denis, ayant donné procuration à M. BELTRAN José,
M. COSTE Jean-François, ayant donné procuration à M. PREHAM Anthony,
Mme BENARD Gisèle, ayant donné procuration à Mme BOISDRON Gisèle,
Mme CAPEILLE Sandrine, ayant donné procuration à M. ANGULO José,
Mme BOURDIN Géraldine ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte,
M. PARAYRE Jean, ayant donné procuration à Mme QUER Martine,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Simon REDONDO

La parcelle BO 190 d'une contenance de 6 ares (600 m²), est issue de la division de la parcelle BO 179 afin de permettre la réalisation par l'office HLM de l'accueil d'urgence situé à proximité de l'ancienne gare.

La parcelle BO 179 était issue de la division de la parcelle BO 157 d'une contenance de 45 ares (4500m²) elle-même issue de la division de la parcelle mère cadastrée BO125 d'une contenance de 2.58 ha (25 800 m²) et acquise par la commune de Céret auprès de la SNCF suivant acte notarié du 24/09/2001.

Par délibération du 15/02/2023 la commune de Céret a désigné la société NUMAA, aménageur, en vue de l'acquisition auprès de l'EPF Occitanie des parcelles cadastrées BO 182, BO 183 et BN 313 aux fins de mettre en œuvre un projet de requalification de la friche ferroviaire du secteur gare par la création d'un nouveau quartier d'habitat mixte.

Une partie de la parcelle BO 190 est incluse dans le périmètre d'aménagement de ce nouveau quartier mais elle n'entrait pas dans le champ d'application de la convention de portage foncier établie entre le Préfet de Région, l'Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon et la commune de Céret le 19/12/2016.

Pour permettre la réalisation de l'opération de requalification, il convient donc de céder, en complément, cette partie de la parcelle à l'aménageur.

Dans cette optique, La parcelle BO 190 fait l'objet d'une nouvelle division. Le document d'arpentage ci-joint permet d'identifier la partie de la parcelle BO 190, dénommée « R » dans l'attente de sa numérotation et d'une superficie de 514 m² concernée par cette cession.

L'estimation des domaines réalisée le 09/01/2023 établi un prix de vente pour la parcelle BO190 avant division à hauteur de 30 000 € soit 50 € / m².

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

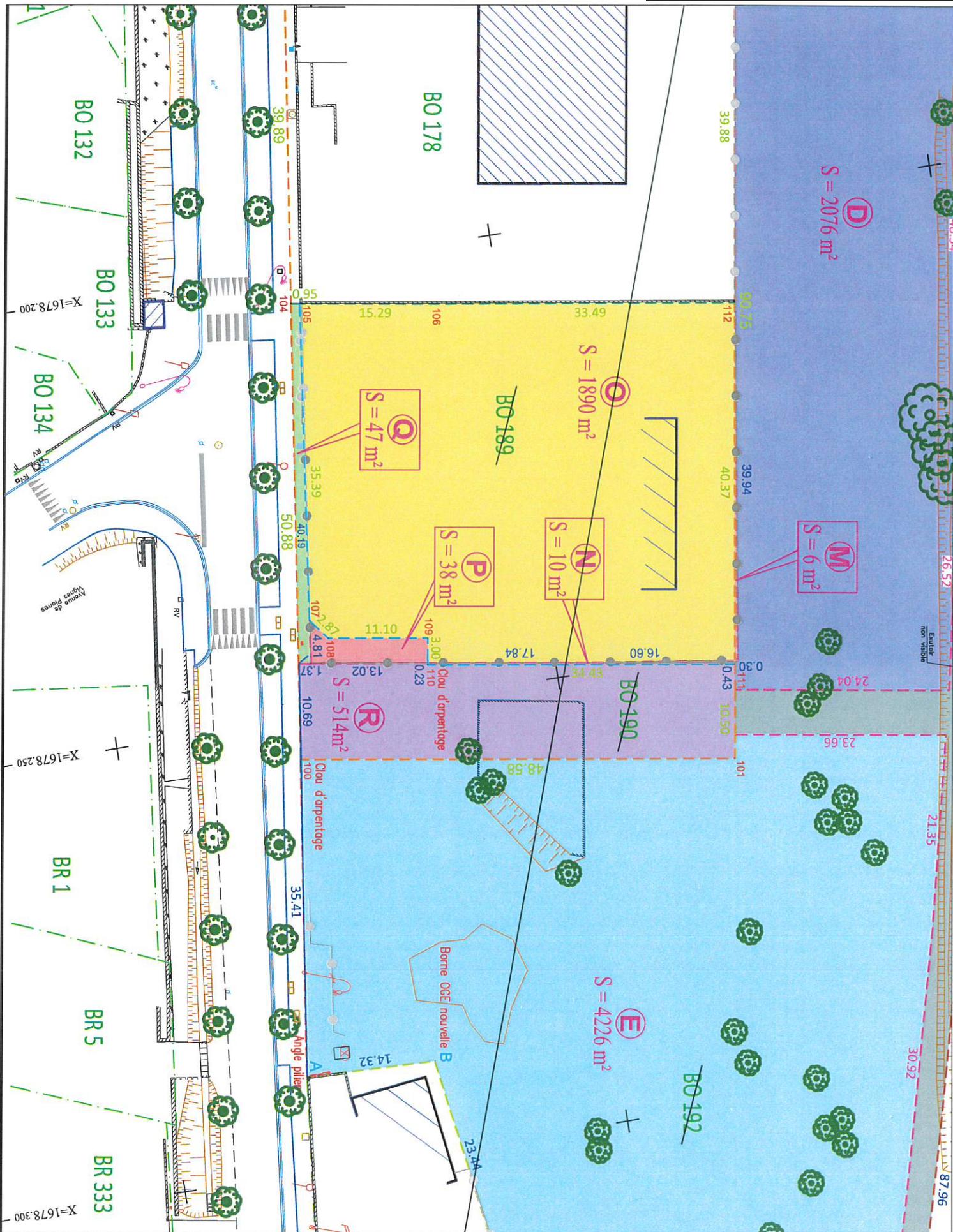
- **D'APPROUVER** la cession par la commune de Céret à l'aménageur NUMAA de la partie de la parcelle BO 190 dénommée « R » sur le document d'arpentage ci-joint, d'une contenance de 514 m² au prix de 30 000 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette vente,
- **DE PRECISER** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO





Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID : 066-216600494-20240918-DCM1152024-DE